

GOVERNANCE ET STATUT JURIDIQUE

CAS DE LA GESTION DES RISQUES

SEDDIKI-EL HOUDAIGUI

NORA

UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI, ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET
DE GESTION DE TANGER (ENCGT)

Toute de l'aéroport, B.P. 1255

90 000 TANGER PRINCIPAL, MAROC

+212 39 31 34 87/88/89

RESUME

Entreprendre une activité économique amène à poser une question essentielle : quel statut juridique adopter pour quelle gouvernance (prise de décision) aux regards de l'activité, des ressources, du marché dans une optique de gestion des risques?

Certains choix, non statiques et définitifs, et donc évolutifs, peuvent s'imposer plutôt que d'autres.

Mots clés

Entrepreneuriat, Gestion des risques, Gouvernance, développement durable

Entrepreneurship, Risk Management, Governance, Sustainable Development

OBJECTIFS

La question préalablement posée est celle permettant de vérifier si le choix d'un statut juridique a une influence sur les risques qui peuvent être associés à une entreprise, favorisant ou non son développement ?

La thèse défendue porte sur le fait que le choix de départ et les évolutions amènent à une nécessaire prise en compte des risques attachés à tel ou tel autre statut favorisant la bonne gouvernance.

Problématique : Dans quelle mesure le choix d'un statut juridique a-t-il une influence sur le développement de l'entreprise, sa gouvernance et la gestion des risques associés.

REVUE DE LA LITTÉRATURE:

Au cours des dernières décennies, nombre de recherches ont été dédiées à la question de la gouvernance des organisations et particulièrement des entreprises dans une approche essentiellement managériale (prise de décision) que juridique (particulièrement le droit des sociétés et le droit pénal des affaires). Parallèlement, au Maroc et ailleurs des revues de gestion sont entièrement consacrées à la gouvernance. Cependant celle-ci est très rarement associée (et donc étudiée) à l'aspect de création et de développement de l'entreprise. Généralement les écrits font référence à la gouvernance dans le cadre de son fonctionnement.

Quelles sont les définitions de la gouvernance ? La définition de la gouvernance n'est pas univoque, et nombre d'auteurs mentionnent un concept complexe et abstrait utilisé dans différents champs disciplinaires :

- Dans les sciences juridiques : la gouvernance d'entreprise (également appelée gouvernement d'entreprise) est l'ensemble des règles qui déterminent la manière dont une entreprise est gérée et contrôlée du point de vue du respect des lois et règlement la régissant droit des sociétés, droit des contrats, ...). La gouvernance est alors à appréhender du point de vue de la prise de décision (les statuts de l'entreprise).
- Dans les sciences de gestion (Charreaux, 1997) définie le gouvernement d'entreprise comme étant « l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de limiter le pouvoir et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui « gouvernent » leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ».

L'analyse de la littérature aboutit à l'idée que l'approche selon les sciences de gestion, et précisément dans les domaines du management et du contrôle de gestion, est la plus pléthorique.

La question de la gestion du risque est liée à celle de la recherche d'amélioration continue de la performance de l'entreprise mais également de son développement. On retrouve cette notion de gestion du risque dans les disciplines rattachées aux sciences de gestion (management et RSE, Audit...) et dans une moindre mesure en droit (de manière fragmentée). Les sciences juridiques abordent la question de la gestion du risque essentiellement dans le cadre du droit commercial (procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire) et également du droit pénal des affaires (comportements antisociaux), du droit social et du droit environnemental.

MÉTHODOLOGIE

Il a été privilégié une approche:

- Transdisciplinaire (Management, Droit et marketing) : la gouvernance ne s'inscrit pas dans une discipline en particulier mais relève des pratiques organisationnelles mises en œuvre par les dirigeants de l'entreprise. La création d'une entité économique, comme son développement, et les risques associés, obligent à l'approche pluridisciplinaire et à une analyse transversale de l'ensemble des domaines concernés ; du management dans le cadre de la prise de décision, du droit (droit des sociétés, droit des contrats, règles et principes attachés aux coopératives, aux associations, droit pénal des affaires...). Le marketing est mis en avant, sollicité par l'orientation marché et la notion de cycle de vie. cette notion a été utilisée dans le cadre du développement de l'entreprise à partir de la phase du projet de création.

L'étude menée comporte une forte charge juridique liée à la question de la gouvernance (précisément le droit des sociétés) et à celle des risques associés (risque de liquidation judiciaire).

- Hypothético-déductive : Le présent article a pour point de départ l'hypothèse connue des risques liés au choix d'un statut juridique pour lancer son activité économique et celle moins débattue de la nécessaire adaptation du statut au niveau de développement de l'entreprise et à la prise en compte des buts poursuivis (rentabilité, profit, intérêt général). Ici l'approche déductive a pour avantage de ne pas se focaliser sur quelques cas concrets démontrant une certaine réalité mais plutôt sur la base de ces hypothèses adopter une démarche réflexive et analytique servant la généralisation. L'étude ne s'appuie sur aucun cas concret témoignant de l'adoption d'une démarche empirique. Celle-ci se veut d'ordre théorique avec, pour autant, une portée essentiellement pratique.

La réflexion de départ portant sur le choix de la méthode à adopter (déductive, inductive ou abductive) aboutit au résultat que les méthodes inductive et abductive n'étaient pas adaptées pour la même raison : cela aurait nécessité la prise en compte de trop de cas parcellant et limitant par la même le champ de réflexion.

- Discursive : visant à analyser les principaux statuts juridiques aux regards des risques associés, et ce aussi bien dans la phase de lancement du projet entrepreneurial que dans celle de son développement.

APPORT DE LA RECHERCHE ET IMPLICATION

L'apport de la recherche est d'abord d'ordre méthodologique puisque il a été pris en compte plusieurs disciplines, choisies pour répondre le mieux possible à la problématique. L'objectif est celui d'utiliser les aspects saillants de chacune d'elle (sans toutefois les développer) et les lier entre eux en raison de leurs interactions réciproques (sans pour autant avoir à recourir à la méthode systémique). L'analyse de risque en phases de création et de développement d'une activité économique ne peut se contenter d'une approche se cantonnant à une seule discipline.

Nous avons tenté de démontrer qu'il existe un lien fort entre cycle de vie du projet entrepreneurial, niveau de prise de risque et type de statut juridique envisagé. Ceci est d'autant plus important que cela peut amener à la transformation d'un tissu économique régional, voire national. Ainsi au-delà du risque et de la responsabilité des individus engagés dans un projet entrepreneurial, le développement des entités doit être accompagné d'un choix raisonné du statut en fonction du but poursuivi dans un objectif de développement durable.

BIBLIOGRAPHIE_

- BRUNHES B., 1997, Réflexions sur la gouvernance, Revue de Droit Social, Février 2001 ;
- EBONDO WA MANZILA E., ZÉGHAL D., 2009, Management des risques de l'entreprise : Ne prenez pas le risque de ne pas le faire !, Revue des sciences de gestion, 2009/3. Disponible en ligne : www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2009-3-page-5.htm;
- G. CHARREAUX, *Le Gouvernement des entreprises, corporate governance*, Théorie et Faits, Economica;
- DARSA J-D, 2016, *La gestion des risques en entreprise, identifier, comprendre, maîtriser*, Le Mans (France), éd. GERESO ;
- DAUNIZEAU J-M, LEIMBACH M, 2011, *contrôle des risques, Mieux comprendre les fonctions juridiques et de conformité*, Paris, éd. Revue Banque ;
- DIONNE G et MOREAU R, 2015, gouvernance de la gestion des risques, Revue HEC Montréal.
- LAVILLE J-L, 2008, *La gouvernance au-delà du déterminisme économique*, Toulouse (France), éd. ERES ;
- Lois et règlements portant sur les entreprises (Maroc et France) ;
- OCDE – Groupe de travail ad hoc sur le gouvernement d'entreprise, 1999, révisés en avril 2004 ;
- PLIHON D., 2001, Quel scénario pour le Gouvernement d'entreprise ?, Revue d'Economie Financière,
- VINAY E, 2013, *Réaliser votre étude de marché avec succès. Réduire les risques et travailler le lancement du projet*, Paris, Ed. Eyrolles.